

#### 4. ATTESTATION PROFILES FENETRES ALU + C-

Nous attestons de la sincérité des données devant être vérifiées relatives à l'empreinte carbone des profilés du site **EXTRUSIÓN DE SAX, S.L.** pour la période de **12 mois** entre le **01/10/2023** et le **30/09/2024**, données établies conformément à la méthodologie du GFA (**Méthodologie de l'empreinte carbone de l'aluminium de 1<sup>re</sup> et 2<sup>nde</sup> fusion et ses demi-produits - dernière version du 01/09/2021 ; complément par le courrier GFA/SNFA du 06/03/2024**).

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité et validité des données mentionnées :

- a) cohérence de la déclaration et des feuilles de calcul présentées (empreinte carbone ou provenance des matières premières ; empreinte carbone provenant de la phase filage) ;
- b) exactitude et exhaustivité des informations utilisées pour l'élaboration des données.

Les travaux menés lors de la vérification nous permettent de conclure que :

- la déclaration est reconnue **satisfaisante**, car elle est exempte d'inexactitude significative. Elle ne contient ni inexactitude, ni irrégularité non significative.

##### Empreinte carbone des billettes :

Cas des profilés Fenêtres : approvisionnement suffisant en billettes **< 5,8 t eq CO<sub>2</sub> / t** (selon ACV ou billettes issues de seconde fusion) ET **≥ 30 %** de l'approvisionnement est assuré en billettes de refusion → **CONFORME au référentiel Fenêtres (HORS Façades)**

##### Empreinte phase extrusion :

- Emissions **< 0,3 t eq CO<sub>2</sub> / t de profilés** en sortie d'usine (pour tous les profilés) → **CONFORME au référentiel Fenêtres (HORS Façades)**

Les inexactitudes et/ou non-conformités non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées ci-après au § 5.

**Inexactitude(s) ou irrégularité(s) relevées : 0.**

**Le présent rapport est valable un an à compter de sa date d'émission définitive ci-dessous.**

Pour **SOCOTEC Environnement**,

Le Vérificateur, auteur du présent rapport

Nom : Emilien PARROT

Signature :



Le : 28/11/2024

Pour le **GFA**,



Signature :



Le : 29/11/2024

Par sa signature, le GFA atteste que :

- le référentiel GFA cité est la dernière version en vigueur (01/09/2021),
- le présent rapport, pour la vérification réalisée par SOCOTEC Environnement, répond aux exigences de vérification dudit référentiel.

## 5. ATTESTATION PROFILES FACADES ALU + C-

Nous attestons de la sincérité des données devant être vérifiées relatives à l'empreinte carbone des profilés du site **EXTRUSIÓN DE SAX, S.L.** pour la période de **12 mois** entre le **01/10/2023** et le **30/09/2024**, données établies conformément à la méthodologie du GFA (**Méthodologie de l'empreinte carbone de l'aluminium de 1<sup>re</sup> et 2<sup>de</sup> fusion et ses demi-produits - dernière version du 01/09/2021 ; complément par le courrier GFA/SNFA du 06/03/2024**).

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité et validité des données mentionnées :

- cohérence des données (type de billettes et/ou provenance ; empreinte carbone provenant de la phase filage) ;
- exactitude et exhaustivité des informations utilisées pour l'élaboration des données.

Les travaux menés lors de la vérification nous permettent de conclure que :

- la déclaration (données de production et consommations énergétiques associées) est reconnue **satisfaisante**, car elle est exempte d'inexactitude significative. Elle ne contient ni inexactitude, ni irrégularité non significative.

### Empreinte carbone des Billettes :

- Cas des profilés Façades : approvisionnement suffisant en billettes **< 4,5 t eq CO<sub>2</sub> / t** (selon ACV ou billettes issues de seconde fusion) → **CONFORME au référentiel Façades**

### Empreinte phase extrusion :

- Emissions **< 0,25 t eq CO<sub>2</sub> / t de profilés** en sortie d'usine (pour tous les profilés) → **CONFORME au référentiel Façades**

Les inexactitudes et/ou non-conformités non significatives et/ou suggestions d'améliorations sont listées ci-après au § 5.

**Inexactitude(s) ou irrégularité(s) relevées : 0.**

**Le présent rapport est valable un an à compter de sa date d'émission définitive ci-dessous.**

Pour **SOCOTEC Environnement**,

Le Vérificateur, auteur du présent rapport

Nom : Emilien PARROT

Signature :



Le : 28/11/2024

Pour le **GFA**,



Signature : 29/11/2024



Le : jj/mm/aaaa

Par sa signature, le GFA atteste que :

- le référentiel GFA cité est la dernière version en vigueur (01/09/2021),
- le présent rapport, pour la vérification réalisée par SOCOTEC Environnement, répond aux exigences de vérification dudit référentiel.